

CONDITIONS GENERALES de vente en magasin

Champ D'application Des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits proposés à la vente en magasin tant aux particuliers (personnes physiques majeures ou mineures titulaires d'une autorisation parentale, agissant à des fins non professionnelles et achetant pour leurs consommations personnelles), qu'aux professionnels qui passent commande auprès de l'un des magasins exploités sous l'enseigne commerciale Techn « O » Piscine. En validant sa commande, le client adhère simultanément aux conditions générales de vente précisées ci-après. Ces Conditions Générales de Vente peuvent être changées à tout moment. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Vendeur. Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif. Nous recommandons à chacun de nos clients de les lire avec attention lors de chacun de leurs achats. Nous vous précisons que notre service est réservé aux personnes juridiquement capables de souscrire des contrats en droit français.

Définitions des termes employés

Pour la bonne exécution des présentes Conditions Générales de Vente, il est préalablement convenu du sens à donner à certains termes qui y seront utilisés et dont la signification est la suivante :

Vendeur : Les magasins sous enseigne commerciale Techn « O » Piscine.

Client : Personne physique ou personne morale ayant tout capacité juridique pour l'acquisition des produits proposés en magasin, à titre personnel ou professionnel.

Magasin : Magasin choisi par le Client pour y effectuer sa commande.

Service client : Service chargé de la relation clientèle avant, pendant et après toute commande.

Produit : Le (ou les biens) proposé en magasin.

Catalogue : Edition du Vendeur présentant les produits proposés à la vente

Commande : Demande de Biens ou Services réalisée par le Client auprès du Vendeur

Contrat : Le présent acte, y compris son préambule et ses annexes ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement intervenu aux présentes en vertu de la convention des Parties

Prix La valeur unitaire d'un Bien ou d'un Service, cette valeur s'entend toutes taxes comprises.

Le Service Client

Par téléphone 04 68 58 85 12

Par courrier postal à l'adresse suivante : Techn « O » Piscine

1, Rue Joseph Cugnot – 11100 NARBONNE

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les modalités de vente en magasin exclusivement entre Techn « O » Piscine et ses Clients. Elles définissent l'intégralité des droits et obligations des parties. Ces conditions générales de vente sont disponibles en magasin sur demande du Client. Elles sont également consultables dans le Catalogue des produits édité par le Vendeur.

2. Produits

Les produits proposés à la vente sont ceux disponibles en magasin et référencés au catalogue édité par le Vendeur.

2.1. Caractéristiques produits / Fiche produit

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible (dénomination, composants, dimensions, poids, quantité, couleur, particularités...). Compte tenu de la présentation graphique des produits, la perception du produit par le Client peut parfois différer sensiblement avec le produit lui-même. Toutefois si des variations ou des modifications ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du Magasin ne saurait être engagée. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de l'achat, des conditions particulières de vente énoncées sur la facture (dénomination, prix, composants, quantité) et déclare expressément les accepter sans réserve (photos des produits non contractuelles).

2.2. Disponibilité / Durée de l'offre

Certains produits au catalogue ne sont pas disponibles en magasin – renseignez-vous. L'offre de certains produits pourra, par Client, être quantitativement limitée, compte tenu notamment des spécificités des produits ou de l'opération à laquelle les produits sont associés. Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles et dans les magasins concernés par l'opération.

2.3. Prix

Le prix des produits est indiqué en euros, toutes taxes françaises ou contributions qui pourraient être imposées par la loi comprises, (hormis l'écotaxe qui est facturée en sus et soumise à TVA). En cas de modification du taux de TVA en vigueur, les prix seront révisés.

Les prix des produits peuvent évoluer entre l'édition du Catalogue et le jour de l'achat.

En cas de modification de prix (à la hausse ou à la baisse), seul celui indiqué en magasin sera applicable. Malgré tous les meilleurs efforts, des erreurs de prix peuvent exceptionnellement figurer en magasin. Tous les prix affichés en magasin font en conséquence l'objet d'une vérification au moment de la validation de la commande.

Par conséquent, si le prix affiché en magasin est supérieur au prix réel du produit, le produit sera facturé au prix le plus bas. A contrario, si le prix affiché est inférieur au prix réel du produit, le Client en sera informé et pourra alors, soit accepter la commande au nouveau prix, soit y renoncer. Les promotions ou opérations commerciales proposées en magasin sont valables dans la limite des stocks disponibles. Elles peuvent être différentes de celles proposées sur le site Internet.

3. Paiement – Modalités de paiement

Le paiement du prix s'effectue comptant à la commande, par tous moyens de paiement et en espèces dans la limite de 1 000€ par commande conformément aux dispositions de l'article 112-6 du Code monétaire et financier. Le Client qui paye par carte bancaire doit la garantir qu'il est pleinement habilité à faire usage de la carte bancaire pour le paiement de la commande et que cette carte donne accès à une provision suffisante pour couvrir tous les coûts générés par la commande. Toute utilisation frauduleuse de la carte de paiement fera l'objet de poursuite pénale.

4. Transfert de propriété des produits et des risques

Le Magasin conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues dans le cadre de la commande, tous frais et taxes compris. A compter du retrait des produits commandés par le Client, les risques afférents aux produits sont immédiatement transférés.

5. Echange – Retour

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur, sous réserve de la restitution du produit en parfait état d'usage dans son emballage d'origine et qui n'a fait l'objet d'aucune utilisation, accompagné de la facture. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

6. Garanties et responsabilités

Lorsque vous achetez un produit vendu en Magasin, vous bénéficiez de deux garanties distinctes : une garantie contractuelle constructeur à consommateur, et une garantie légale vendeur à consommateur. Dans un cas comme dans l'autre, votre rapidité est une condition essentielle pour l'application de ces garanties.

6.1. Les garanties contractuelles des constructeurs

Les produits achetés sur le site bénéficient de la garantie constructeur indiquée sur la fiche article et/ou dans la notice jointe avec l'appareil, ou téléchargeable sur le site du constructeur.

Les différentes garanties constructeur sont en général d'un an, pièces et main d'oeuvre. Il est donc nécessaire de se mettre en contact avec le fabricant, qui sera le plus à même de s'assurer de la défectuosité du produit et de vous informer des éventuelles modalités des réparations. En cas de panne pendant la période de garantie initiale, les réparations seront assurées gratuitement par le constructeur. S'il n'est pas possible de réparer l'article dans le cadre de l'exécution de la garantie constructeur, un échange ou un avoir tenant compte de la vétusté du produit vous sera proposé. En tout état de cause, cela ne fait pas obstacle aux garanties légales. Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il vous est demandé de conserver la facture d'achat.

Le client ne pourra en revanche tenir pour responsable le magasin Techno « O » Piscine en cas de refus du constructeur d'appliquer la garantie suite à une mauvaise manipulation, ou toute cause étrangère non couverte par les conditions de garantie du fabricant.

6.2. La garantie légale contre les défauts de conformité

Le Magasin informe ses Clients qu'ils disposent de la garantie légale de conformité sur tous les produits en vente, dans les conditions prévues aux articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation, et de la garantie contre les vices cachés, conformément aux articles 1641 à 1649 du code civil. Afin de faire valoir ses droits, le client doit informer le vendeur par écrit de l'existence du vice, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de 7 jours à compter de sa découverte.

En cas de vices cachés ou de non conformité du produit, il sera procédé :

soit à la réparation du produit selon le défaut du produit et de son prix initiale soit au remplacement du produit par le même article dans la limite des stocks disponibles

soit au remplacement du produit par un autre article de qualité et de prix équivalents dans la limite des stocks disponibles

soit au remboursement de la somme facturée dans les 30 jours suivant la demande, après restitution préalable du produit, par crédit sur le compte bancaire ayant servi au paiement.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien, comme en cas d'usure normale, de performances non prévues ou de force majeure. Elle est également exclue en cas de défaut et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage ou de conservation après la délivrance.

6.3. Garantie sur les Liners

Il est précisé que pour l'acquisition et la pose des liners : Les accrocs, trous, déchirures, tâches, plis, ainsi que la tenue des coloris et impressions, ainsi que le blanchiment sont exclus de toute garantie, de même que toute décoloration résultant d'une réaction chimique avec des agents anti UV, tels que ceux incorporés aux produits solaires (huiles, crèmes et produits dérivés).

Dès que la mise en eau ou la découpe des pièces à sceller sont réalisées, le liner est réputé conforme aux côtes du bassin et du coloris de la feuille et accepté par l'installateur. Les frais de dépose, repose, transport, le feutre, l'eau et les produits de traitement sont exclus de toute garantie, ainsi que la perte d'exploitation ou trouble de la jouissance.

7. Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout évènement indépendant de la volonté du vendeur et faisant obstacle à la fabrication, à la délivrance ou à l'expédition des produits, ou à l'exécution de la prestation. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées entravant la bonne marche du Vendeur ou l'empêchant de respecter ses engagements contractuels.

Article 8 – Dispositions générales et finales

8.1. Réclamations – Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Préalablement à toute action en justice, une solution amiable peut être trouvée entre les parties. A défaut, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître le litige. Pour toutes réclamations ou difficultés rencontrées, le Client pourra s'adresser au Service Client dont les coordonnées figurent en préambule ou directement en Magasin.

8.2. Dispositions finales

Sauf si elle est considérée comme substantielle et déterminante, la nullité de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente n'entachera pas la validité de la vente qui demeurera soumise aux présentes conditions. Les parties pourront alors convenir d'une autre condition ou recourir au droit commun applicable aux contrats.